

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 29 juin 2010

SNAM et COREPILE signent un accord pour la collecte des batteries des véhicules hybrides en vue de leur recyclage

Depuis le 24 Juin 2010, SNAM est devenu le collecteur et le recycleur des batteries des véhicules hybrides d'un célèbre constructeur automobile sur le territoire Français. SNAM s'associe avec COREPILE, ce dernier assurant le transport jusqu'aux installations SNAM.

SNAM, leader Européen pour le recyclage de batteries Nickel-Cadmium et spécialiste pour le recyclage des batteries Nickel-Métal-Hydrure (NiMH) et Lithium-Ion s'est associé avec Corepile pour assurer le transport des batteries en fin de vie des véhicules hybrides sur le territoire français. SNAM, collecteur de batteries de véhicules hybrides sur le territoire national, s'appuie sur la force logistique de Corepile pour organiser les transports.

L'objectif est ainsi d'assurer une traçabilité des batteries depuis le lieu où elles sont séparées du véhicule – réseau commercial de constructeurs automobiles, casses automobiles, etc... jusqu'à l'usine SNAM de Saint Quentin Fallavier (Isère). Corepile est reconnu comme étant une référence pour la collecte des piles et accumulateurs ménagers. Le Ministère de l'Environnement a en effet agréé, en début d'année, Corepile pour la collecte grand public des piles et accumulateurs dans les grandes surfaces, les écoles, les points de ventes de piles et batteries, etc...

Cette association permet :

- D'optimiser les moyens de transport de batteries usagées de Corepile
- D'accroître la collecte et le recyclage des piles et accumulateurs dans la philosophie du Grenelle de l'Environnement
- De fiabiliser la collecte de SNAM en s'appuyant sur le savoir-faire d'un partenaire reconnu.

SNAM

La Société Nouvelle d'Affinage des Métaux (SNAM) est une société qui procède, d'une part, au tri des piles issues des collectes ménagères et, d'autre part, à la collecte et au recyclage de piles alcalines-salines et de batteries, industrielles et portables, de technologies Nickel Cadmium, Nickel-Métal-Hydrure et Lithium-Ion. SNAM investit massivement pour traiter les volumes croissants des batteries de véhicules hybrides et électriques en doublant ses surfaces de traitement. Installée sur 2 sites, à Viviez (Aveyron) et à Saint Quentin Fallavier (Isère), SNAM recycle d'ores et déjà les batteries issues du ferroviaire, de la téléphonie mobile, de l'informatique portative, etc...

Plus d'information sur www.snam.com

Corepile

Corepile, avec plus de 7000 tonnes collectées en 2009 et plus de 1500 enlèvements par mois, est la première filière Française de collecte et de recyclage des piles et accumulateurs portables.

Agréé par les pouvoirs publics par Arrêté du 22 décembre 2009, Corepile s'est engagé, conformément à son cahier des charges, à favoriser l'innovation, notamment en

participant à la mise en place de filière de collecte et de traitement pour les nouvelles sources d'énergie portables.

En s'associant avec SNAM, Corepile apporte son expertise de collecte et de traçabilité, et montre son implication forte dans les filières de traitement des accumulateurs du futur.

Plus d'informations sur www.corepile.fr

Contacts presse :

SNAM :

Frédéric Salin

Tel : +33-5-65-43-77-30 – Fax : +33-5-65-43-03-95

frederic.salin@snam.com

Corepile :

Jeanne Lepeintre

Tél : 01 56 90 30 92 - Fax : 01 56 90 30 99

Jeanne.lepeintre@corepile.fr